

Le MAG'

Le Magazine des Portes du Luxembourg

N°101



Tourisme

Retour sur l'année 2024

p.4

Environnement

Plan de lutte contre les inondations

p.6

Social

Une résidence seniors à Carignan

p.10-11

Déchets

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

p.12



Portes du Luxembourg

Edito



Bulletin d'information édité par
La Communauté de Communes
des Portes du Luxembourg.
Président : Frédéric LATOUR
MAISON DES PORTES DU LUXEMBOURG
37 ter. avenue du Général de Gaulle
08110 CARIGNAN
Tél : 03.24.27.90.98 / Fax : 03.24.22.05.10
www.portesduluxembourg.fr
contact@portesduluxembourg.fr
Crédits photos : Communauté de Communes
des Portes du Luxembourg / 2F communication

TRISTESSE ET IMPUISSANCE

Mesdames, Messieurs, cher(e)s Ami(e)s,

En lisant ce Mag' vous pourrez vous rendre compte de l'activité factuelle des Portes du Luxembourg pour l'année 2024.

En écrivant cet édito j'ai un sentiment mêlé de tristesse et d'impuissance;

TRISTESSE, car je ne peux pas évoquer 2024 sans penser à Alain DASSIMY qui nous a quittés le 21 mai dernier.

Lorsqu'en 2020, je me suis présenté à la Présidence de la Communauté de communes, j'ai constitué une liste et proposé qu'Alain DASSIMY fasse partie de notre équipe. Nous nous sommes rencontrés en tête à tête avant son élection pour lui présenter mon programme, ma vision politique et mon sens de l'intérêt général en vue de la gestion de l'argent public. A l'issue de cette rencontre, je lui ai demandé de m'accompagner en tant que 1^{er} vice-président en charge notamment

des finances, car je savais sa rigueur et sa compétence technique en matière de gestion.

Dès que nous avons été élus nous nous sommes mis au travail. Au fur et à mesure de nos discussions, réunions, bien que nous n'étions pas de la même génération, nous nous sommes vite rendus compte que nous étions sur la même longueur d'onde et que nous avions des valeurs communes.

Nous avons passé des heures au téléphone à évoquer les sujets importants pour lesquels des décisions cruciales devaient être prises. Certes nous avons dû argumenter quelquefois l'un et l'autre mais au final, nous nous retrouvions toujours sur des positions et valeurs communes : servir l'intérêt général, gérer dans la transparence, l'objectivité et l'honnêteté intellectuelle que requiert notre fonction.

Je fus honoré d'avoir pu côtoyer et travailler avec Alain. Je salue ici sa loyauté, sa fiabilité et sa fidélité à mon égard et par là même à la collectivité.

IMPUISSANCE, 2024, (et là encore, je pense qu'Alain approuverait) est le constat flagrant d'un certain désengagement de l'État envers les Collectivités :

Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui fait augmenter votre facture sur les Ordures Ménagères, *décidée par l'État.*

Hausse des frais de notaire, *décidée par l'État.*

Hausse des points d'indice de la fonction publique, qui déséquilibre les budgets de nos collectivités, *décidée par l'État.*

Hausse des bases de Taxes Foncières, *décidée par l'État.*

Ajoutez à toutes ces hausses, les augmentations du coût de l'énergie (électricité et gaz), de l'essence, du nombre de trimestres cotisés + âge de départ en retraite, les accords (ou plutôt désaccords) sur les échanges agricoles européens, la loi sur les transferts obligatoires de compétences (eau et assainissement), la sobriété foncière (ZAN, Zéro Artificialisation Nette) qui supprime la constructibilité de certains terrains, etc.

Certes, la géopolitique a des répercussions indiscutables mais n'explique pas tout. Depuis plusieurs années, nous SUBISSONS la politique

technocratique décidée dans des bureaux parisiens, loin des attentes des élus de terrain que nous sommes, et qui plus est, dans des territoires ruraux comme les nôtres.

Concrètement pour la Communauté de communes, ce sont plus de 200 000€ de dotations de l'État en moins et environ 800 000€ de dépenses supplémentaires pour notre fonctionnement, soit au global environ 1 million de différence par rapport à l'année 2023 !!!

A nous, élus de nos communes, sur le terrain, de faire passer la pilule auprès de vous, administrés !

Avoir des dépenses supplémentaires et des recettes amoindries par des décisions de l'État est insupportable pour toutes les collectivités, pour vous, dont le pouvoir d'achat est impacté et pour nos entreprises qui doivent faire face à des baisses d'activités et des coûts des matières premières qui explosent.

Même si la tendance «serait» à la baisse, rien ne sera plus jamais comme avant, il faut être réaliste.

Alors oui, j'ai un sentiment d'impuissance face à ce contexte politique. De l'impuissance mais pas de la résignation ! Je revendique mon droit au «COUP DE GUEULE». J'estime que ma responsabilité d' élu est de faire «remonter» le message à nos parlementaires mais aussi aux sous-préfets et préfets :

« Arrêtez de nous abreuver d'aides pour nous inciter à faire des études, des diagnostics, refaire nos façades, etc. Arrêtez de nous «balancer» des milliards d'euros alors que certains d'entre nous finissent le mois avec quelques euros ! »

Même si les subventions sont à 80%, le reste à charge est souvent impossible à financer pour la plupart des ménages ! Et plus encore lorsqu'il faut s'acquitter des factures auparavant.

Alors STOP ! Stop aux effets d'annonces.

L'ÉTAT doit réagir, se reconnecter au terrain, simplifier les dispositifs administratifs et ses «étages», les normes dans lesquelles nous sommes embourbés. Parlons VRAI, SIMPLE, et revenons AU BON SENS des Français que nous sommes.

C'est ce à quoi j'aspire pour 2025.

Bonne année 2025 !

A Alain Dassimy.

Le Centre Aquatique Camourau

Com. Com.

Des nouveaux tarifs

Depuis 2020 et la crise du Covid 19, les comptes du centre aquatique ne cessent de se dégrader.

Si les chiffres de 2023 et 2024 sont en hausse par rapport à la reprise de 2022, le niveau de recettes de 2019 n'a pas encore été atteint et ils ne permettent donc pas d'arriver à l'équilibre.

A cela, s'ajoutent :

Les frais de personnel ont augmenté en lien avec l'évolution du point d'indice depuis 2022.

Les fluides (électricité, gaz) ont subi une augmentation exponentielle fin 2022 et début 2023.

L'inflation de 2023-2024 s'est répercutée sur les différentes charges.

Le reste à charge pour la communauté de communes est donc de plus en plus important chaque année, il a presque doublé pour atteindre 830 000 euros en 2023.

C'est en conséquence de ces chiffres qu'a été décidé une augmentation des tarifs. En effet, la dernière augmentation date de 2021 et nous sommes actuellement en deçà des tarifs appliqués par la plupart des piscines voisines.

A partir du 1^{er} janvier 2025, l'entrée adulte passera donc à 4,5 euros pour les habitants des Portes du Luxembourg et à 5 euros pour les habitants hors territoire.

L'entrée enfant sera, elle, à 3,5 euros pour les habitants des Portes du Luxembourg et à 4 euros pour les hors territoire. La gratuité continuera de s'appliquer pour les enfants de moins de 3 ans.

Vous pouvez retrouver tous ces chiffres sur le site Internet des Portes des Portes du Luxembourg :

www.portesduluxembourg.fr
Onglet Centre aquatique Camourau.

La fréquentation du centre aquatique en 2024

Malgré ce bilan financier, la fréquentation du centre aquatique s'améliore ! En 2024, ce sont plus de 11 300 entrées comptabilisées contre 8 700 en 2023. Il en va de même pour les activités, qui ont vu le nombre de participants augmenter, notamment pour l'aquabike, très demandé.

Les différentes animations proposées tout au long de l'année (Halloween, Soirée zen, Ciné dans l'eau, Festi'Camourau, etc.) sont également fortement appréciées et sont parfois à guichets fermés.

Mais le Centre Aquatique, ce n'est pas que le grand public, il a aussi une mission de service public en direction des scolaires avec l'apprentissage de la natation. Là aussi, la demande est en hausse avec de nouvelles écoles meusiennes qui souhaitent bénéficier de cet équipement.

En termes de fréquentation, le bilan 2024 est donc plutôt satisfaisant, sans pour autant atteindre celle d'avant Covid.

Contacts : 03 24 26 07 30 / camourau@portesduluxembourg.fr

Tarifs d'entrées 2025 du Centre Aquatique intercommunal Camourau

	Tarifs habitant communauté de commune	Tarifs habitant hors communauté de commune
Adulte	4,50 €	5,00 €
Enfant	3,50 €	4,00 €
Étudiant	3,50 €	4,00 €
Gratuité dont enfant - de 3 ans	0,00 €	
Entrée piscine + détente	8,00 €	9,00 €
12 entrées adultes	45,00 €	50,00 €
12 entrées enfant	35,00 €	40,00 €
12 entrées étudiant	35,00 €	40,00 €
Séance aquagym	8,00 €	9,00 €
12 leçons apprentissage enfants	80,00 €	
12 leçons renforcement / perfectionnement	80,00 €	
12 leçons adultes	100,00 €	
Aquabike location 1 séance	11,00 €	12,00 €
Abonnement aquabike (4 séances)	40,00 €	44,00 €

Retour sur l'année touristique

Des Ardennes à la Meuse ... à pied

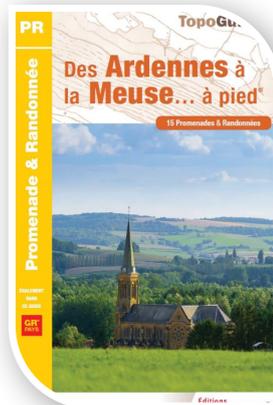
Le topoguide regroupant les 15 sentiers du territoire ainsi que le sentier de grande randonnée de Pays Ardenne-Meuse (GRP) sera très prochainement disponible. Ces nouveaux sentiers sont labellisés fédération française de la randonnée pédestre (FFRP), gage de qualité.

Dans cet ouvrage vous trouverez :

15 sentiers arpentant tout le territoire des Portes du Luxembourg, balisés et sécurisés de différents niveaux de difficulté de randonnée.

Le GR de Pays « Ardenne – Meuse », sentier de plus de 80 km qui traverse les territoires des Portes du Luxembourg, du Pays de Montmédy et du Pays de Stenay et du Val Dunois.

La sortie de ce topoguide est prévue pour janvier 2025. Il sera en vente au prix de 14,40€.



La Maison Forte de Mogues MF21

Le projet de préservation de l'association « Sauver la maison forte MF2 », a pour vocation de réhabiliter ce site à l'identique afin de préserver le bâti et d'y apporter un aspect mémoriel.



Cette maison forte faisant partie de la ligne Maginot était utilisée comme leurre afin de prévenir de la localisation des envahisseurs.

La vocation de ce projet, en plus de son aspect historique est de consacrer la maison en lieu culturel afin qu'il puisse accueillir des expositions temporaires, rassemblements de reconstitution ou toute action ayant un lien avec l'histoire des Ardennes du XX^e siècle.

Le projet est soutenu par le comité régional de la Fondation du Patrimoine, la Mission du Loto du Patrimoine et les communes de Carignan et de Mogues, ainsi que par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg qui est engagée dans le devoir mémoriel avec des sites comme l'Ouvrage de Villy-La Ferté ou encore la Maison de la Bataille de Stonne.

Une carte animée à Stonne

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg a inauguré le 15 septembre 2023, la Maison de la Bataille de Stonne, en mémoire aux tragiques événements survenus lors de la campagne de mai 1940 sur la commune du même nom.

Cette année, une carte animée a été installée pour compléter le parcours de visite et permettre aux visiteurs de s'immerger dans la bataille et d'en comprendre le déroulé de façon plus précise et ludique. L'expérience immersive permet de contextualiser par la projection en deux plans d'images d'archives, de cartes et de plans 3D. En amont du film, une boucle regroupe plusieurs images d'archives.

Afin de s'adapter à tout public, la carte animée est disponible en sous titrage français, anglais et allemand.

Contact office de tourisme 03 24 26 19 91



Bilan de la saison touristique 2024 en chiffres

 **11441**

C'est le nombre de visiteurs qui ont été accueillis sur nos différents sites Musée-Atelier du feutre / Maison de la Bataille de Stonne Musée des Débuts de l'Aviation / Ouvrage de la Ferté

 **630**

C'est le nombre de personnes qui ont été accueillies sur nos sites durant les Journées Européennes du Patrimoine

 **75**

C'est le nombre d'animations organisées sur le territoire Synergie Ardenne-Meuse pour les Journées Européennes du Patrimoine

 **96**

C'est le nombre total des visites guidées et ateliers (scolaire/grand public) qui ont été assurés par l'équipe du Musée/Office

 **3000**

C'est le nombre moyen de personnes touchées par nos 20 publications sur notre Facebook

L'échelle de Synergie Ardenne-Meuse

La coopération se poursuit

Dans le cadre du syndicat mixte Synergie Ardenne-Meuse, les communautés de communes des Portes du Luxembourg, de Pays de Montmédy et du Pays de Stenay Val Dunois travaillent conjointement pour faire découvrir leurs territoires respectifs.

Une mutualisation de personnel et de moyens

Depuis avril 2024, les offices de tourisme du Pays de Montmédy et des Portes du Luxembourg ont une nouvelle responsable mutualisée. Parmi ses missions, elle doit établir un premier état des lieux (fonctionnement et organisation du personnel pour chaque office de tourisme) afin de proposer, à terme, une réorganisation commune.

Une fois les deux structures organisées en commun, le nouvel office de tourisme aura à charge de développer et promouvoir l'ensemble de la destination combinée Portes du Luxembourg et Pays de Montmédy. De nouvelles missions sont déjà fléchées pour cet office de tourisme mutualisé : la commercialisation de forfaits touristiques,

la mise en place d'actions hors les murs où l'équipe de l'office de tourisme vient à la rencontre du public directement sur le territoire, l'animation de filières, l'accompagnement et la formation des prestataires touristiques au tourisme de demain.

Des éducteurs pour faire découvrir les territoires aux professionnels du tourisme

Cette année, un premier éducteur (circuit sur une journée) à destination des prestataires touristiques a eu lieu le 22 avril sur les Portes du Luxembourg et Monts et Vallées de Meuse. Au programme : visite de l'abbatiale et de la petite cité de caractère de Mouzon, repas aux Echevins, visite de l'église de Cervisy transformée en hébergement insolite, et de la base de loisirs du lac vert de Douillon.

Le second éducteur a eu lieu le lundi 18 novembre et s'est déroulé sur le Pays de Montmédy et les Portes du Luxembourg : découverte des remparts, de la ruelle des artisans avec les ateliers A Pas Feutrés et Dayaa Maroquinerie, repas au Je Me Souviens, présentation de la Maison de la Bataille de Stonne et visite de la Ferme Warzée à Artaise-le-Vivier.

Une communication commune

Cet été, un calendrier des rendez-vous à ne pas manquer a été diffusé auprès du public. Ce nouveau support mettait en avant les animations, ateliers et visites guidées récurrents des deux territoires.

La prochaine étape de ce rapprochement donnera lieu à une collection de brochures, regroupant l'ensemble de l'offre touristique des Portes du Luxembourg et du Pays de Montmédy.

Les principales thématiques de ces brochures seront : l'hébergement, les saveurs locales (restauration, producteurs et marchés locaux), les activités de loisirs et sites de visites.

Un service économique commun

Depuis 2023, nous avons mis en place un service économique commun entre les trois communautés de communes. Deux chargés de mission économique constituent ce service commun, qui permet, quand un porteur de projet est suivi sur un territoire et qu'il ne trouve pas de solution, d'en proposer une sur l'un des deux autres territoires. Il permet aussi de mener des actions communes comme par exemple lutter contre la vacance commerciale.

Syndicat Mixte Synergie Ardenne-Meuse : création d'une société publique local (SPL)

Fort du travail en commun et de la réussite de la mutualisation de deux offices (OTPM, OTPL), il a été décidé de faire évoluer le syndicat vers une société publique locale qui permet plus de souplesse de gestion et permet de mener une activité commerciale. Cette structure travaille uniquement pour les collectivités adhérentes, sans avoir besoin de passer par une mise en concurrence et permet à chacune des dites collectivités de confier des services ou des équipements à gérer, de façon différenciée, en fonction de son besoin. La SPL permet aussi une gouvernance plus souple, mobilisant moins d'élus que le syndicat Synergie.

Les missions de la SPL seront les suivantes :

- Gestion de services communs, de services publics industriel et commercial (SPIC) comme les offices, un service économique, etc.
- Suivi et animation d'actions collectives, d'études et d'outils opérationnels visant à conforter le tissu économique et/ou de soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du secteur associatif.
- Réalisations et gestion de bâtiments économiques.
Gestion de sites et d'équipements touristiques, culturels, sportifs, ludiques.

Dans un premier temps la SPL sera constituée des communautés de communes des Portes du Luxembourg, du Pays de Montmédy et du Pays de Stenay Val Dunois et des communes de Montmédy, Mouzon et Stenay.

Achèvement de la liaison cyclable Carignan-Douzy

Fin des travaux pour le dernier tronçon de voie verte reliant Carignan à Douzy

La Communauté de Communes poursuit le travail de développement de son réseau de pistes cyclables dont l'objectif est de connecter les principales communes du territoire avec les réseaux ardennais et européens.

C'est donc un nouveau tronçon qui vient d'être mis en place avec la réalisation d'une liaison cyclable qui permet de relier Carignan et Douzy. Il s'agit ici d'un itinéraire mixte qui alterne routes à faible trafic et passages voie cyclable propre.

Le point de départ à Carignan se situe à l'intersection avec la voie verte Carignan-Muno, à côté de l'usine de La Foulerie. Vous pouvez stationner sur le parking de l'aire de covoiturage.

En suivant le balisage, vous passez ensuite dans le Hameau de Wé, devant le centre équestre, puis tournez à droite juste avant la voie ferrée. Ce tronçon longeant la voie SNCF jusqu'à la route de Tétaigne est interdit aux usages motorisés, il a été réalisé en enrobé à empreinte carbone réduite grâce à l'utilisation d'un liant intégrant des matières premières d'origine végétale.

Empruntez ensuite la route de Tétaigne et du Hameau de Lombut. Le tracé tourne alors à droite avant le château, sur un chemin rural mis à disposition par les communes de Tétaigne et Brévilly. Attention, ce chemin conserve son usage agricole, il est donc normal de pouvoir y croiser des tracteurs. Après un peu de relief, en arrivant sur Brévilly, vous pourrez admirer le point de vue sur la vallée de la Chiers, deux tables y sont à disposition des usagers. La traversée du village de Brévilly est balisée et vous pouvez ensuite filer sur la route communale vers Douzy. Cette route a été fermée à la circulation automobile. Une fois à Douzy vous aurez parcouru 13kms, vous pourrez poursuivre votre itinéraire en empruntant la route de Remilly-Aillicourt qui vous mènera rapidement à la voie verte Trans-Ardenne avec Sedan-Charleville d'un côté et Mouzon de l'autre.



Les travaux se terminent sur la voie cyclable Carignan - Douzy

Vous pouvez retrouver le tracé de cette liaison cyclable et des autres voies vertes sur le site <http://voiesvertes.cd08.fr>.

Cet aménagement, d'un montant de 1,2 millions d'euros est réalisé avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département des Ardennes et de l'Europe dans le cadre du Programme Européen Interreg 6.

L'aménagement de pistes cyclables représente des coûts non négligeables pour la collectivité mais ils répondent à de nombreux objectifs :

- Développement de la mobilité douce au quotidien,
- Amélioration du cadre de vie,
- Développement touristique et économique.

Les statistiques nous montrent qu'un cyclotouriste dépense en moyenne 72€ par jour et par personne. Sachant que l'itinéraire de la Meuse à Vélo, auquel toutes nos voies cyclables sont connectées, est l'itinéraire le plus utilisé par les cyclotouristes dans la Région Grand Est.

Les retombées économiques du cyclotourisme représentent 10 millions d'euros à l'échelle du département et nous en sommes l'une des principales portes d'entrée.

Contact office de tourisme 03 24 26 19 91

Plan de lutte contre les inondations

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Chaque type de collectivité (Etat, régions, départements, intercommunalités et communes) est en mesure d'exercer certaines compétences, le tout est bien évidemment encadré par des lois.

A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2018, les évolutions réglementaires imposées par la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014 ont transféré les compétences dites GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) des communes vers les intercommunalités.

La GEMAPI reprend quatre sous compétences issues du code de l'environnement :

- L'Aménagement du bassin versant,
- L'Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau,
- La défense contre les inondations : création, gestion et régularisation d'ouvrages de protection : définition et gestion des systèmes d'endiguements,
- La protection et restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides .

La compétence de gestion des ruissellements reste une compétence communale.

Pour simplifier :

- Lorsqu'un cours d'eau déborde et inonde : c'est une compétence intercommunale,
- Lorsque des ruissellements de surface provoquent des inondations : c'est une compétence communale.

Nous constatons depuis quelques années une aggravation des phénomènes climatiques violents avec des impacts sur les infrastructures et les habitations.

En lien avec notre partenaire qu'est l'Etablissement Public

d'Aménagement de la Meuse et des ses Affluents (EPAMA) nous avons déjà engagé plusieurs études de ruissellements sur les Communes de Pure, Messincourt et Sapogne Sur Marche.

Des études vont également être engagées sur Remilly-Aillicourt, impacté à la fois par des ruissellements et des débordements de l'Ennemanne et de la Meuse, ainsi que sur la Ferté sur Chiers.

Ces études et les programmes de travaux qui en découleront ont un coût pour la collectivité. Afin de pouvoir les financer, le conseil communautaire a pris la décision d'instituer la taxe dite GEMAPI à partir de 2025.



Inondation à la Ferté-sur-chiers

La taxe GEMAPI :

Cette taxe se répartit entre la taxe d'habitation additionnelle, les taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti et sur la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les taux de cette taxe, calculé par le Trésor Public sur la base du produit attendu devrait se répartir comme suit :

- Taxe d'habitation additionnelle : 1,26%
- Taxe foncière sur le bâti : 0,93%
- Taxe foncière sur le non bâti : 1,42%
- CFE : 0,78%

Nouvelles installations

En 2024, plusieurs entreprises ont ouvert ou ont été reprises aux Portes du Luxembourg

By Maurane coiffure : Salon de coiffure

14 rue Maria Visseaux, 08110 Carignan
Tel : 03 24 22 01 87

Carrefour Express : Magasin de proximité

16-17 rue de la motte, 08210 Mouzon / Tel : 03 24 40 82 40

Taxi ardennais : Taxi

Périmètre d'activité : Pays d'Yvois – L'Argonne – Le Sedanais
Tel : 07 87 05 10 06

Laure Coiff' : Salon de coiffure

32 rue du pâquis, 08110 Matton-et-Clémency
Tel : 09 52 43 54 43

La Casa Delle Dolcezze : Pizzeria

76 rue Hablot, 08110 Carignan / Tel : 09 67 45 99 03

Garage CHATELARD TORRES : Garage Automobiles

9 bis av du Général de Gaulle 08110 Carignan
Tel : 03 24 22 12 04

Franprix Karadeniz : Magasin de proximité

59 avenue de la Paix, 08210 Mouzon

Le petit fournil : Boulangerie Pâtisserie

16 Rue Haute, 08450 Haraucourt / Tel : 03 10 90 02 55

La Gourmandière : Restaurant

19 Avenue de Blagny, 08110 Carignan / Tel : 03 24 22 20 99

Sonance Audition Julien Crowet : Audioprothésiste

7 rue Maria Visseaux, 08110 Carignan / Tel : 03 24 33 15 15

Le dispositif d'aide ACCOR ouvert à tous les commerces du territoire

Actuellement proposé sur les communes de Carignan, Mouzon et Douzy, le dispositif d'aide ACCOR va prochainement être accessible à tous les commerces du territoire.

Conformément au Pacte de Ruralité adopté par la Région Grand Est, l'ensemble des commerces situés sur les Portes du Luxembourg, disposant d'une vitrine en rez-de-chaussée pourra bénéficier de cette aide économique afin de soutenir l'offre commerciale de proximité.

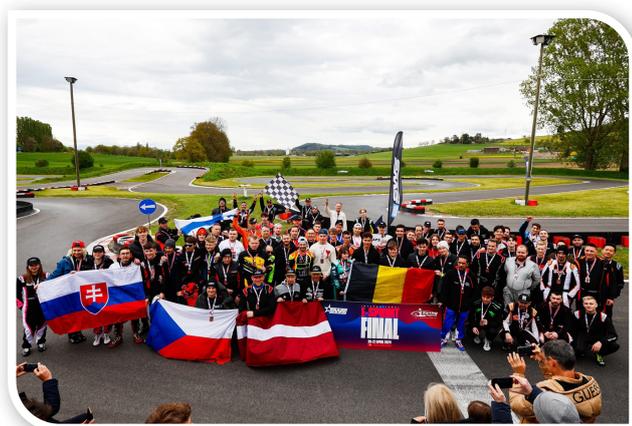
Pour être éligibles, les entreprises doivent avoir moins de 10 salariés, un chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros, être à jour de leurs obligations fiscales et sociales et ne pas être situées dans une galerie marchande, dans une zone d'activité commerciale ou en dehors de la zone urbaine.

Bénéficiez d'une subvention de 50% des investissements éligibles pouvant aller jusqu'à un montant total 20 000€ (Plancher de dépenses de 4 000 € / Plafond de dépenses de 40 000 €).

Retrouvez les conditions d'attribution de la subvention ainsi que les conditions d'éligibilité sur www.portesduluxembourg.fr ou contactez le service développement économique des Portes du Luxembourg au 03 24 27 90 98



Des entreprises du territoire se distinguent lors de concours



Finale mondiale de karting électrique à Payerne, Suisse, 2024

Cette année, nous avons souhaité profiter de la parution de ce Mag' pour valoriser les entreprises de notre territoire qui sont primées pour leur travail lors de différents concours.

Chaque année, plusieurs de nos producteurs participent et sont primés lors du salon de l'agriculture à Paris :

Le presseur des gourmands (Douzy)

La ferme de Saint-Quentin (Noyers-Pont-Maugis / Stonne)

Le Safran, l'Or Rouge des Ardennes (Sailly)

La Brasserie Les Coulous (Messincourt) est également primée pour ses bières sur plusieurs salons :

Salon international à Lyon

Concours national à Saint Nicolas de Port

Concours « France bière challenge »

Le Karting de Douzy a réalisé un virage technologique en 2020 en changeant sa flotte de karts thermiques en électriques et a pu participer au plus important championnat de karting de loisir au monde (SWS – Sodi World Séries) dans la catégorie électrique.

En 2022, 2023 et 2024, le classement mondial aux points a été gagné par un pilote de la piste de Douzy. Le classement actuel est dominé par la piste ardennaise qui classe 4 pilotes aux 4 premières places mondiales.

La Carrosserie Drouin (Douzy) s'est aussi illustrée :

En 2023, 1^{er} titre de champion de France Maxisprint avec Nicolas Fourneau

En 2024, 2^{ème} titre en Junior Sprint avec Aloïs Suire

1^{ère} victoire sur le championnat d'Europe à Maggiora, en Italie, avec Nicolas Langhendries

Félicitations à eux !

Le Marché de Noël de Carignan

Cette année encore, la Fédération Industrielle, Artisanale et Commerciale des Portes du Luxembourg organise son Marché de Noël à Carignan !

Du Vendredi 20 au Dimanche 22 Décembre, retrouvez les artisans du territoire sur la Place du Docteur Gairal pour terminer vos achats de Noël et faire vivre le commerce local.

Sur place, profitez également des animations tout au long du week-end, d'une buvette et de petite restauration

Le Père Noël fera sa parade les samedi et dimanche à 15h et 17h

Infos :

Vendredi 20 Décembre de 14h à 21h

Samedi 21 et Dimanche 22 Décembre de 10h à 21h

Plus d'informations sur www.ardennes-fiac.fr ou fiac@portesduluxembourg.fr



Résidence pour seniors

La résidence à Carignan ouvrira prochainement

Depuis 2019, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg travaille à la réalisation d'une résidence pour seniors sur son territoire.

Cette future résidence prévoit 28 logements dans deux bâtiments collectifs de 3 niveaux.

Parmi ces 28 appartements, on compte :

7 appartements 1 pièce de 32m²,

18 appartements 2 pièces de 44m²,

3 appartements 3 pièces de 55m².

Le projet prévoit également la création de 24 places de parking, le tout pour un coût de 4 493 537 € HT.

Après une longue réflexion et l'écriture du projet de fonctionnement, il a été décidé que cette résidence sera un habitat inclusif.



Projection d'un appartement de 2 pièces

Nouveau : Permanences délocalisées de la Maison France Services sur rendez-vous

Depuis plus d'un an, les agents de la Maison France Services de Mouzon se déplacent dans plusieurs communes du territoire : Douzy, Margut, Raucourt-et-Flaba et Remilly-Aillicourt.

Ainsi, vous retrouvez les mêmes services et le même accompagnement dans toutes vos démarches qu'à Carignan et Mouzon, mais plus près de chez vous !

Prenez rendez-vous auprès de la Maison France Services de Mouzon et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé en matière de social, emploi, retraite, etc

Contact : 03 52 76 01 50 / franceservices-mouzon@portesduluxembourg.fr



Le projet d'habitat inclusif

Mais l'habitat inclusif, qu'est-ce que c'est ?

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées de plus de 60 ans qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Les habitants y vivent dans des espaces privés, tout en partageant des espaces communs. Ils élaborent et pilotent, avec l'appui de la communauté de communes, le projet de vie sociale et partagée.

Ce projet propose, à minima, la mise en place d'activités destinées à l'ensemble des habitants (mais sans obligation de participation). Il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif.

L'objectif est donc de favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement. La temporalité de ces activités doit être réfléchie afin de coïncider avec les rythmes de vie de chacun.

Chaque habitant pourra continuer de bénéficier des aides classiques (que ce soit la prestation de compensation du handicap PCH ou l'allocation personnalisée d'autonomie APA par exemple).

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant sur une liste pour être recontactées juste avant l'ouverture. Toutes les personnes inscrites seront convoquées à un entretien qui permettra de déterminer si tous les critères d'entrée sont respectés. Ensuite une commission composée d'élus se réunira pour valider les entrées, qui se feront à la fin du printemps prochain.

Contact : Service Social / 03 24 27 90 98 / contact@portesduluxembourg.fr.



Projection d'un appartement de 1 pièce

L'ouverture du nouveau multi-accueil petite enfance à Douzy sera retardée

Les travaux du nouveau multi-accueil petite enfance de Douzy et de la salle du Relais petite enfance ont débuté à l'été 2023 et devaient se terminer à l'été 2024. C'était sans compter un acte de vandalisme subi début juillet qui a stoppé le chantier. Les travaux de rénovation et de reprise ont pris du temps et il a fallu revoir tout le planning.

Récemment, suite aux grosses intempéries la crèche a été inondée par des eaux de ruissellement venant de plus loin. A ce jour, le chantier a de nouveau été stoppé. Des faits imprévisibles qui s'accroissent et font prendre du retard au chantier.

Un travail technique d'étude des ruissellements est en cours et la reprise du chantier est imminente. La crèche n'ouvrira pas avant l'été 2025.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La Communauté de communes passe à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

À partir du 1er janvier 2025, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg adoptera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en remplacement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Cette taxe a pour objectif de simplifier le financement du service d'enlèvement des déchets et de sécuriser les contributions des usagers.

Qu'est ce que la TEOM ?

La TEOM est un impôt local destiné à financer la collecte et le traitement des ordures ménagères. Elle est perçue par la communauté de communes et adossée à la taxe foncière.

Contrairement à la REOM, qui dépendait du nombre d'habitants dans le foyer, la TEOM est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale de chaque bien immobilier. Cela signifie que chaque propriétaire sera redevable d'une contribution proportionnelle à la valeur estimée de son bien immobilier.

Pourquoi ce changement ?

Simplification : Le passage à la TEOM permet une gestion plus claire et plus simple des coûts liés aux services de collecte des déchets.

Stabilité des recettes : Contrairement à la REOM, qui pouvait varier en fonction du nombre de personnes dans le foyer et dont le recouvrement était parfois difficile, la TEOM permet à la communauté de communes de disposer de recettes plus stables, assurant un financement pérenne du service.

Qui paie la TEOM ?

La TEOM est adossée à la valeur foncière sur les propriétés bâties. La TEOM n'est prélevée que sur les propriétaires de logement, de local industriel ou local commercial.

Si vous êtes propriétaire de votre logement /local : vous aurez une ligne supplémentaire sur votre feuille d'impôts locaux (avis de taxe foncière).

Si vous êtes locataire de votre logement / local, c'est votre propriétaire qui vous répercutera le coût du service des ordures ménagères dans vos charges locatives.



Comment sera-t-elle calculée ?

Le montant de la TEOM sera calculé chaque année en appliquant un taux d'imposition fixé par la communauté de communes à la valeur locative cadastrale de chaque bien. Ce taux sera déterminé en fonction des besoins de financement du service de collecte et de traitement des déchets pour l'année en cours.

Pour votre taxe foncière : au cas où vous êtes mensualisé auprès du service des impôts, nous vous invitons à revoir avec eux votre échéancier. (www.impots.gouv.fr)

Ce changement vise à maintenir et améliorer les services de collecte, en assurant leur financement de manière durable. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Pour tout contact, voir avec le Service Déchets au 03 24 27 90 98 ou contact@portesduluxembourg.fr

Apport volontaire

À partir du 1er janvier 2025, fin de la tarification à 2€ le passage, le badge devient gratuit.

Les actions menées avec le concours du Fonds Solidaire Intercommunal

En décembre 2021, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg a lancé un nouveau dispositif d'aide à l'attention de ses communes membres. Ce dispositif, nommé « Fonds solidaire intercommunal (FSI) » permet aux communes du territoire de financer certains types de projets, sous réserve de respecter certaines conditions, fixées par délibération. Les travaux ou réalisations financés dans le cadre de ce dispositif sont variés : sécurisation routière, curage des réseaux, accessibilité, mise aux normes imposé par la réglementation, etc.

De manière générale, le dispositif a été pensé pour financer les travaux peu ou pas subventionnés par l'Etat et ses partenaires.

En 2024, six projets communaux ont pu bénéficier d'un financement de la CCPL :

Bièvres pour la mise aux normes du système de chloration du château d'eau (2 244€),

Mogues pour la réhabilitation et l'embellissement du patrimoine communal (1 900€),

Remilly-Aillicourt pour l'aménagement du carrefour de Bazeilles et de la rue de Sedan (2 500€),

Autrecourt et Pourron pour la réfection et la mise en sécurité des trottoirs de la commune (2 520€),

Matton-Clémency pour le curage des réseaux (4 787€),

Angecourt pour la réalisation de travaux de sécurisation routière (3 404€).

Au total, ce sont 17 355€ qui ont ainsi été versés aux communes du territoire et ont pu bénéficier, par des réalisations concrètes, à ses habitants.

Si le fonds solidaire intercommunal permet de financer des travaux « en propre », il permet également de recourir à l'association ADECMR en valorisant les chantiers d'insertion. Ainsi, la Communauté de communes peut prendre en charge une partie des travaux réalisés par l'association lorsqu'ils concernent la mise aux normes imposées par la réglementation, l'extension, la création ou le réaménagement de bâtiments publics ou de lieux publics et la réhabilitation du patrimoine communal.

Depuis sa création, le FSI a permis de financer 22 projets différents, pour un total d'un peu plus de 60 000€. La campagne 2025 est d'ores et déjà ouverte.

Fin du cuivre pour le réseau téléphonique d'Orange

Après plus de 50 ans de service, le réseau cuivre va s'arrêter progressivement d'ici à 2030, cela concerne tous les opérateurs commerciaux, y compris Orange. Concrètement, pour garder une ligne fixe à votre domicile, il faudra disposer de la fibre dont le développement du réseau est en pleine accélération, la couverture sera nationale d'ici fin 2025.

Les usages évoluent rapidement et le cuivre ne peut aujourd'hui plus répondre aux besoins croissants des clients. De plus, la fibre est trois fois moins énergivore que le cuivre, ce qui, en période d'économies énergétiques, n'est pas à négliger.

Sur les Portes du Luxembourg, si les communes de Herbeuval, Margny et Sapogne ne sont plus commercialisées depuis le 31 janvier 2024, d'autres communes seront concernées rapidement. Nous vous invitons à vous rapprocher de la société Losange, mandatée par la Région Grand-Est, qui procèdera gratuitement à un pré-raccordement de votre foyer.

Vous pouvez prendre RDV sur : <https://www.losange-fibre.fr/espace-pre-raccordement/>

Ou contacter le numéro vert de losange 07 64 36 64 94

Du nouveau pour la mobilité transfrontalière

Une ligne de transports en commun TEC Gaume – Sud Ardenne

Dans le cadre du redéploiement du réseau TEC (Transport en commun) dans le secteur de Florenville, est né un projet de liaison transfrontalière Belgique – France.



L'arrêt Place du Docteur Gairal, à Carignan

Suite aux échanges avec l'AOT Wallonie et le TEC concernant l'extension d'une ligne de bus en direction de Carignan, la Communauté de communes a bien sûr adhéré au projet en raison de la présence de nombreux travailleurs transfrontaliers, mais aussi d'un public scolaire.

Cette extension est l'évolution de la ligne 22 qui relie directement Florenville à Arlon. Le dépôt des bus étant à Florenville, les parcours en heure de pointe prennent leur départ à Tremblois-lès-Carignan, sur les Portes du Luxembourg, puis passent par Carignan pour remonter en Belgique via Pure.

La ligne circule toute l'année, samedi et dimanche inclus de 6h à 21h (dernier départ à 21h36 d'Arlon). Ce sont 3 départs le matin depuis Tremblois-lès-Carignan et 3 retours l'après-midi vers Tremblois-lès-Carignan.

La ligne 22 dessert : Tremblois-lès-Carignan, Les Deux-Villes, Pure, Carignan (2 arrêts : Place de la Fontaine et Aire de covotage), Muno, Sainte-Cécile, Chassepierre, Florenville, Pin, Izel, Jamoigne, Frenois, Tintigny, Sainte-Marie, Etalle, Vance, Fouches, Stockem et Arlon.

Suite à une période de test, les horaires ont été adaptés et vous pouvez les retrouver sur le site des Portes du Luxembourg :

www.portesduluxembourg.fr / Onglet «Au quotidien : Mobilités»

Si vous souhaitez emprunter cette ligne, vous pouvez vous abonner ou prendre un ticket au voyage ou à la journée, directement dans le bus, dans l'E-SHOP du site <https://www.letec.be/> dans l'onglet «Titres et Tarifs», ou via l'application TEC.

Pour consulter tous les horaires, rendez-vous sur www.letec.be, onglet «se Déplacer» – Horaires par ligne - et indiquez ligne 22 Carignan- Florenville Arlon.

Transport'moi : un transport à la demande solidaire

Lancé en 2022, le dispositif de transport à la demande Transport'moi est orchestré par Familles Rurales pour la Communauté de Communes et est en charge des prendre les inscriptions et de planifier les transports en mettant en relation bénévoles chauffeurs et bénéficiaires du dispositif. En 2023, 882 transports ont été réalisés et fin octobre 2024, déjà 700 trajets sont comptabilisés et 180 bénéficiaires ! La majorité des déplacements concerne des RDV médicaux mais également des courses alimentaires ou des démarches administratives.

En 2024, ce sont plus de 40 000 km parcourus au service des habitants. Le coût du trajet aller-retour est de 2€ à 4€ et il faut s'inscrire auprès de Familles Rurales au 06 58 99 47 00



Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle

Favoriser l'accès des jeunes à la culture grâce à de nouveaux partenariats

Depuis 2021, un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) permet à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Grand Est, à l'Éducation nationale et au Département des Ardennes de travailler ensemble pour développer des projets culturels en milieu scolaire. L'objectif est simple : favoriser la présence d'artistes dans nos écoles et collèges, tout en optimisant les financements.



Restitution des ateliers avec Jamila Wallentin au Musée du Feutre

Grâce à ce partenariat, plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années sur notre territoire. Par exemple, en 2023-2024, l'artiste plasticienne Jamila Wallentin a mené une résidence en collaboration avec le Musée du Feutre auprès de l'école primaire de Douzy et du collège de Raucourt-et-Flaba. De son côté, la danseuse Maud Miroux, de la Compagnie Sous le Sabot d'un Cheval, a proposé un projet artistique à l'école maternelle de Remilly-Aillicourt.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg a été choisie comme territoire test pour affiner les actions du nouveau CTEAC. Une enveloppe de 20.000 euros a été attribuée, permettant de multiplier les projets et de toucher davantage de jeunes.

C'est donc dans ce cadre que le collège de Douzy a accueilli pour 3 semaines la Compagnie Tendre est la Nuit (voir ci-contre).

Trois autres projets d'Éducation Artistique et Culturelle auront également lieu :

« Rois et Reines des Cités Lumières » avec le jeune artiste plasticien ardennais Antoine Dazy qui interviendra pour les classes de primaires des écoles de Messincourt et Blagny

« Carapace à plumes » avec l'illustratrice Gaëlle Allart, qui a déjà proposé des ateliers dans les bibliothèques des Portes du Luxembourg à l'été 2024, à l'école maternelle de Carignan

« Les Esprits magiques du monde sauvage » avec Julie Faure-Brac, artiste plasticienne bien connue des ardennais à l'école maternelle de Douzy, ainsi qu'avec la classe de CP.

La nouvelle contractualisation permettra aux collectivités ou partenaires culturels une plus grande implication dans le choix des artistes et des écoles en fonction des autres actions menées sur les territoires par le biais de financements propres ou d'autres formes de subventions. L'objectif ici est toujours de permettre la meilleure répartition possible pour que chaque enfant ou adolescent puisse bénéficier de propositions culturelles indispensables à son développement et son épanouissement.

Contact : Service culture et communication des portes du Luxembourg au 03 24 27 90 98.

Retour sur la résidence de la Compagnie Tendre est la Nuit

Peut-être les avez-vous croisés à Mouzon, à la bibliothèque ou en ville ? L'équipe de la Compagnie Tendre est la nuit a passé plusieurs mois sur le territoire afin de présenter son travail autour des « portraits » d'Alann et Valentin, puis d'Arnaud. Chaque portrait a été joué durant 2 semaines à la bibliothèque de Mouzon pour un public en petit comité qui a pu profiter de la proximité des comédiens et ressentir pleinement les émotions de ces histoires portées par des acteurs investis ! En tout, ce sont près de 150 spectateurs qui se sont rendus à la bibliothèque.

Cette résidence n'aurait pas été possible sans le soutien de la DRAC Grand Est et de la ville de Mouzon.

La présence de la compagnie de Rémy Barché, directeur artistique, s'est poursuivie en décembre au collège de Douzy dans le cadre d'une résidence en milieu scolaire à destination de tous les élèves de 4^e. Durant 3 semaines, l'équipe a travaillé avec les élèves autour de « Hibou vole », un texte de Pauline Peyrade afin de les initier au théâtre et de les immerger dans l'univers de la compagnie.

Chaque élève a également pu voir le spectacle « Princesse de Pierre », également écrit par Pauline Peyrade, autour du harcèlement scolaire. Un sujet malheureusement trop d'actualité.

Cette résidence scolaire a eu lieu grâce au Contrat d'éducation artistique et culturelle, voir ci-contre.

Elaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Qu'est-ce que le PLUi ? Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme définissant les règles de construction applicables pour l'aménagement et l'utilisation des sols à l'échelle du territoire des Portes du Luxembourg. Lancé en 2017 et avec l'appui technique du bureau d'étude DUMAY, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg travaille main dans la main avec l'ensemble des communes à l'élaboration de ce document, qui définira à terme le projet de développement du territoire pour les 10 prochaines années.

Nous en sommes aujourd'hui à la phase du zonage, le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable étant déjà finalisés.

Cette étape centrale est d'autant plus importante compte-tenu des défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui. En effet, l'étalement urbain fait partie des préoccupations majeures en raison de ses incidences sur l'environnement (perte d'espace naturel, artificialisation des sols...). Pour lutter contre ce phénomène, l'Etat a mis en place la loi « Climat et Résilience » le 24 août 2021 qui vise la Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire une absence d'artificialisation des sols à l'échelle nationale d'ici 2050, en diminuant progressivement les quotas par collectivités en plusieurs phases.

Dans notre cas, la consommation réalisée des espaces naturels agricoles et forestiers pour la période 2011-2021 est estimée à 90 ha. Ce qui signifie que pour la période actuelle 2021-2031, une réduction de 50 % est appliquée, ce qui nous laisse une enveloppe d'environ 45 ha à consommer et à répartir sur l'ensemble des 50 communes. Il conviendra donc de veiller à ne pas dépasser ce quota et à l'intégrer dans le futur PLUi.

Pour information, un registre de concertation est disponible dans toutes les mairies des communes des Portes du Luxembourg. Vous pouvez ainsi vous exprimer, réagir et apporter toute remarque ou document que vous jugez utile pour améliorer le contenu du PLUi et aider aux décisions.

Pour tout contact : service urbanisme urbanisme@portesduluxembourg.fr ou au 03 24 27 90 98

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) des Portes du Luxembourg est un service gratuit pour les assistantes maternel(le)s et les familles qui font garder leur(s) enfant(s) en mode d'accueil individuel. Tout au long de l'année, il propose une centaine de temps d'animation pour les enfants, une dizaine de réunions sur des thématiques liées à la petite enfance, cette année 35 formations professionnelles pour les assistantes maternelles et un accompagnement des parents au quotidien dans l'élaboration du contrat de travail et diverses démarches administratives.

Les assistantes maternelles des Portes du Luxembourg sont très investies dans les actions menées par le RPE. Dernièrement, elles ont mis en place des animations sur le thème du « Recyclage » à l'occasion de la Journée des Assistantes Maternelles qui s'est tenue le samedi 23 novembre dernier à la SDF de Carignan. Un grand merci à elles pour leur investissement sur cette journée et plus globalement dans leur implication au sein du RPE !

Depuis quelques années, il est à noter une baisse significative du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s en exercice. **Les personnes intéressées pour exercer ce métier peuvent donc se renseigner auprès de Margot LEMOINE, Animatrice du Relais Petite Enfance par mail à margot.lemoine@portesduluxembourg.fr ou au 03 24 27 90 98**